Renseignements concernant la sécurité dans la cuisine

Chaque année au Canada, des incendies détruisent des foyers et peuvent parfois entraîner des blessures et même la mort. Selon les statistiques provinciales, les incendies de cuisson représentent l'une des principales causes d'incendie de résidence.

Santé Canada collabore étroitement avec les organisations de sécurité à travers le pays pour informer les consommateurs des façons de réduire le risque d'incendie de cuisson.

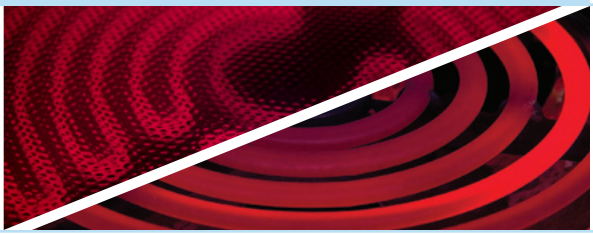

Recommandations générales

- Ne laissez jamais un appareil de cuisson fonctionner sans surveillance.
- Retirez tous les articles de la cuisinière une fois la cuisson terminée, et ne laissez pas ou n'entreposez pas des articles sur la cuisinière.
- Pour refroidir les casseroles, placez-les sur une surface résistante à la chaleur.
- Ne laissez pas les jeunes enfants et les animaux s'approcher des cuisinières.
- Installez un détecteur de fumée qui répond aux normes des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) à chaque étage de votre maison, et assurez-vous qu'ils fonctionnent. Nettoyez vos détecteurs de fumée, vérifiez-en le bon fonctionnement et remplacez les piles selon les recommandations du fabricant, habituellement au moins une fois par année.
- Gardez un extincteur de type « ABC » dans la cuisine, car ces extincteurs peuvent combattre la plupart des incendies dans la cuisine. Ils doivent être remplacés ou remplis tous les six ans.
- Gardez un couvercle de casserole à portée de la main pour étouffer les flammes en cas de feu.

Conseils de sécurité – utilisation de la cuisinière

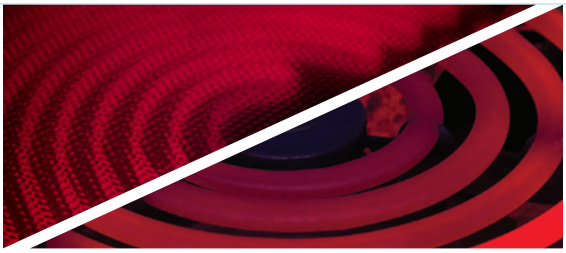

- Lisez le manuel de l'utilisateur de votre cuisinière pour les précautions à prendre et pour comprendre son fonctionnement. Si vous ne possédez pas le manuel de l'utilisateur, communiquez avec le fabricant pour en obtenir un.
- Lorsque vous magasinez une cuisinière, cherchez-en une qui possède des caractéristiques de sécurité supplémentaires, telles qu'un voyant de mise en garde « surface chaude ».
- Pendant la cuisson, si un élément chauffe à une température plus élevée que celle choisie pour une période prolongée, éteignez l'élément, cessez de l'utiliser et communiquez avec le fabricant pour la marche à suivre.
- Une fois la cuisson terminée, vérifiez que l'élément est éteint lorsque le bouton de commande est en position fermée. S'il est impossible d'éteindre un élément à l'aide du bouton de contrôle, éteignez votre cuisinière en la débranchant, s'il est sécuritaire de le faire, ou en fermant le disjoncteur. Communiquez avec le fabricant immédiatement pour la marche à suivre.
- Les consommateurs devraient signaler toute défaillance qui compromet la sécurité à Santé Canada, aux autorités responsables de la sécurité électrique provinciales ou territoriales appropriées et au fabricant. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le tableau à la fin du présent document.
- Certaines cuisinières électriques ont fait l'objet de rappels en raison de la défaillance des boutons de commande des éléments. Vérifiez si votre cuisinière électrique a fait l'objet d'un rappel en vous renseignant auprès du fabricant et en consultant le site Web sur les rappels de Santé Canada ou le site Web sur les rappels de l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE).

Conseils de sécurité pour la friture

Lorsque de l'huile ou de la graisse prennent feu sur une cuisinière, elles peuvent causer de graves brûlures. La friture est une cause fréquente d'incendie et, dans la plupart des cas, l'huile ou la graisse prennent feu, car elles ont été chauffées à une température trop ÉLEVÉE, trop LONGTEMPS.

Conseils de sécurité

- Lisez toutes les instructions afin de savoir comment **utiliser** et **entreposer** votre friteuse de façon sécuritaire.

- Chauffez l'huile à friture lentement. Si on la chauffe trop rapidement, cela peut avoir le même effet que si elle est chauffée trop longtemps : elle peut prendre feu.
- Dès que la cuisson est terminée, éteignez l'appareil.
- Quand vous faites de la friture, RESTEZ dans la cuisine. **Ne vous absentez pas**, même une minute.
- La graisse et l'huile peuvent chauffer **très** rapidement et prendre feu subitement. Soyez prudents !
- Utilisez une friteuse électrique munie d'un mécanisme de régulation de la température, telle que celle présentée ici. C'est plus sécuritaire que de faire de la friture dans une casserole ou une poêle.

Que faire si la graisse ou l'huile prennent feu

- Pour éteindre un feu, étouffez les flammes en couvrant complètement la casserole d'un couvercle en métal, d'une tôle à biscuits ou d'un plateau et éteignez la cuisinière.
- Ne jetez JAMAIS de l'eau sur un incendie de graisse ou d'huile. L'eau fera s'étendre l'incendie.
- N'essayez PAS de déplacer la casserole. Les flammes pourraient se répandre plus rapidement et vous pourriez subir des brûlures.
- Si vous subissez des brûlures, placez immédiatement l'endroit brûlé sous l'eau froide.
- Si vos vêtements prennent feu, vous devez vous ARRÊTER, vous JETER PAR TERRE et ROULER.

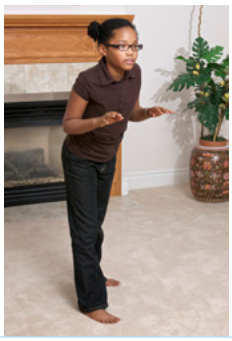

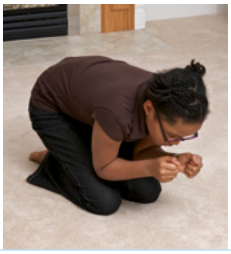

Comment signaler un incident concernant un produit de consommation (y compris les appareils électriques, comme les friteuses ou les cuisinières) à Santé Canada :

- Site Web : www.sante.gc.ca/signalezunproduit
- Téléphone : 1-866-662-0666 (les appels seront dirigés vers le bureau régional le plus près)
- Courriel : cps-spc@hc-sc.gc.ca
- Courrier : Rapport d'incident – Direction de la sécurité des produits de consommation
  Santé Canada
  123, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0K9 Canada

Pour en savoir davantage sur la sécurité électrique ou pour signaler un incident lié à la sécurité électrique, communiquer avec les autorités provinciales ou territoriales suivantes :

Alberta	Affaires municipales de l'Alberta	780-427-2732
Colombie-Britannique	BC Safety Authority	1-866-566-7233
Île-du-Prince-Édouard	Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	902-368-4000
Manitoba	Manitoba Hydro	1-888-624-9376
Nouveau-Brunswick	Ministère de la Sécurité publique	506-453-3992
Nouvelle-Écosse	Ministère du Travail et de l'Enseignement supérieur	902-424-8018
Nunavut	Services communautaires et gouvernementaux	867-975-5400
Ontario	Office de la sécurité des installations électriques	1-877-372-7233
Québec	Régie du bâtiment du Québec	1-800-361-0761
Saskatchewan	Direction des inspections électriques de Saskpower	1-877-225-2224
Terre-Neuve-et-Labrador	Ministère des Services gouvernementaux	709-729-4834
Territoires du Nord-Ouest	Travaux publics et services	867-873-7500
Yukon	Ministère des Services communautaires	867-667-5315

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2012
HC Pub.:120069
Cat.: H164-150/2012
ISBN: ISBN 978-1-100-54260-7